

Bienvenue dans la circonscription !

Le présent document s'adresse à l'ensemble des personnels enseignants de la circonscription du premier degré de Gap-Buëch, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, en particulier les personnels qui rejoignent la circonscription.

Chaque directeur voudra bien en assurer la diffusion numérique. Ce document pourra être retrouvé sur le site de la circonscription.

<http://www.buech.ien.05.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Il a pour vocation de rappeler un certain nombre d'informations utiles au fonctionnement du service et à la pédagogie.



Inspection de l'éducation nationale circonscription de Gap-Buëch

Document d'accueil en circonscription

La circonscription compte 52 écoles publiques qui accueillent 4627 élèves hors enseignement spécialisé. Un dispositif UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants) et trois classes d'inclusion y sont présents. Les écoles relèvent de six secteurs de collège. Trois réseaux de réussite scolaire accueillent un peu plus de 38% des élèves. Plus de la moitié de nos élèves sont scolarisés dans de petites unités, mais la circonscription compte également de grosses écoles urbaines.

3 écoles privées sous contrat relèvent également du territoire.

L'inspecteur pilote par ailleurs l'action du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) qui compte 4 antennes. Enfin, c'est en circonscription que s'effectue la gestion quotidienne du remplacement.

Coordonnées : ☎ 04 92 57 10 28 | 📠 04 92 57 10 37

Portable IEN : 06.10.33.13.26

Maison de l'Éducation - 1 place de la république - 05400 Veynes

✉ ce.ien.best@ac-aix-marseille.fr

Compte Twitter : <https://twitter.com/iengapbuech> Site :

<http://www.buech.ien.05.ac-aix-marseille.fr/spip/> Un espace réservé est accessible aux enseignants de la circonscription, demandez le mot de passe à votre directeur. Le site y présente notamment les notes de service, les documents utiles à l'inspection et différents articles relatifs à la vie de la circonscription

Lundi 7h45-12h / 13h15-17h

Mardi 7h45-12h / 13h15-17h

Mercredi 7h50 - 12h30

Jeudi 7h45-12h / 13h15-17h

Vendredi 7h45-12h / 13h15-17h

Un enseignant qui rencontre des difficultés de santé peut demander à rencontrer le médecin de prévention des personnels (coordonnées en circonscription ou ce.sante@ac-aix-marseille.fr)

Le réseau PAS (prévention aide et suivi) mis en place par la MGEN peut également vous épauler. Contactez votre section locale

L'inspectrice reçoit sur rendez-vous. La confidentialité est garantie aux personnels de la circonscription. Des entretiens par téléphone ou visioconférence sont possibles dans certaines situations.

Les demandes doivent être formulées tôt à l'avance

L'équipe de circonscription

L'équipe est constituée en 2015-2016 de :

Véronique Brun est l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription.

Martine Chaventré en charge du secrétariat

Valérie Prud'homme conseillère pédagogique généraliste

Nathalie Labat conseillère pédagogique en éducation physique et sportive

À côté de l'équipe de circonscription fonctionnent au niveau départemental les équipes de :

- La mission maternelle
- La circonscription ASH
- La formation continue
- Les conseillers départementaux spécialisés
- Les enseignants référents

Ces équipes peuvent être sollicitées par l'intermédiaire de la circonscription.

La division du premier degré est votre interlocuteur pour le suivi de votre dossier administratif.

Ivan Roustan est enseignant ressource en informatique (ERIP)

Serge Giraud est enseignant en charge de l'équipe mobile académique de liaison et d'animation (EMALA)

Jean-François Mille est animateur des écoles « éducation accompagnée » des collèges de Veynes et de Serres.

Ulrich Montagne, est secrétaire du comité exécutif du réseau d'éducation prioritaire de Laragne.

Christelle Garcia et Fabienne Pellegrin interviennent comme enseignantes référentes et suivent les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation.

DOCUMENTS A CONSULTER A L'ECOLE

Il est important de prendre appui sur :

- Le projet d'école
- Le projet de cycle et les programmations ou progressions en usage dans l'école
- Le règlement intérieur de l'école (voir également le règlement départemental à disposition sur le site de la direction des services départementaux des Hautes-Alpes.)

PLATE -FORME D'AIDE

En cas de difficultés avec les outils numériques, l'utilisation des applications institutionnelles en ligne , pensez à contacter la plateforme d'assistance <https://ac-aix-marseille.easyvista.com/>

DEMANDER UN ACCOMPAGNEMENT

Tout enseignant peut solliciter un accompagnement pédagogique que ce soit pour mener à bien un projet spécifique, répondre à une problématique de gestion de classe ou à un besoin éducatif particulier. En cas de difficulté, ne restez pas seul !

L'aide peut-être directe (observation, animation...) ou indirecte (conseil).

L'aide pédagogique peut-être sollicitée directement auprès des conseillères pédagogiques.

Des outils sont aussi à disposition sur le site de la circonscription...

Dans la classe sont obligatoires, les affichages relatifs à la sécurité, l'emploi du temps, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Le droit à l'image et le droit d'auteur sont particulièrement encadrés.

Il convient de veiller au recueil des autorisations parentales chaque année pour une diffusion clairement identifiée sur un support donné et pour un temps donné.

LE NUMERIQUE

Chaque enseignant doit utiliser son adresse professionnelle académique prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Cette adresse est indispensable pour vous identifier dans vos échanges et suivre la formation à distance sur la plateforme M@gistère.

En classe, le numérique doit être un outil quotidien au service des apprentissages

- Le registre d'appel est renseigné à l'encre au début de chaque demi-journée. Le calcul du pourcentage des présents et des absents s'effectue chaque mois. En maternelle, on distingue les matins des après-midis.

Veillez à transmettre des coordonnées « à jour » en cas de changement de nom, d'adresse, d'affectation...

En cas d'absence de l'enseignant les élèves doivent pouvoir être accueillis dans l'école dans l'attente d'un remplaçant.

On évitera d'afficher le nom des maîtres absents ou en arrêt de travail à l'entrée de l'école.

Le tabac est évidemment interdit pour tous à l'école.

Les personnels ne feront pas usage de leur téléphone excepté les directeurs pour les urgences de service.

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

La réglementation encadre les demandes de congé et d'autorisations d'absence qui ne sont pas toutes de droit. Certaines absences sont prévisibles. Il convient d'envoyer le formulaire le plus tôt possible, au moins quinze jours avant la date demandée sauf situation urgente. Il est téléchargeable au lien : http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/upload/docs/application/pdf/2014-01/demande_absence14.pdf Un imprimé spécial est à utiliser pour les demandes d'autorisations spéciales pour raison syndicale : http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/upload/docs/application/pdf/2014-01/autorisation_absence_syndicale.pdf

La transmission des justificatifs est obligatoire et doit être immédiate. Si vous exercez en classe unique, il convient de prévenir le Maire puis la circonscription. Anticipez avec la commune les dispositifs permettant d'accueillir les élèves avant l'arrivée du remplaçant.

Dans les autres cas, prévenez dès que possible le directeur de l'école puis celui-ci prévient la circonscription.

Il est important également de confirmer votre date de retour ou s'il y a une prolongation éventuelle.

Tout doit être prévu à l'avance pour permettre la continuité de l'accueil et des apprentissages des élèves.

L'INSPECTION Elle a lieu environ tous les 3.5 /4ans. Une note de service détaille ses modalités. Des imprimés sont à renseigner et retourner préalablement à l'inspection par voie numérique. Ils sont à télécharger sur le site.

QUELQUES RÈGLES POUR BIEN COMMUNIQUER AVEC LA CIRCONSCRIPTION

Dès lors que vous utilisez le courrier électronique n'utilisez que votre adresse professionnelle académique.

Sauf en cas d'exposé de situation personnelle, merci d'utiliser la messagerie de la circonscription

✉ ce.ien.best@ac-aix-marseille.fr

- Veillez à bien vous identifier (nom, prénom, adresse d'affectation, adresse personnelle)
- Une question = un courriel
- Enregistrez les pièces jointes (formulaires etc.) sous votre nom dans un format .doc, .rtf ou .pdf

Le courrier papier doit permettre également de vous identifier, il doit être daté.

Les appels téléphoniques doivent être concis et concernent plutôt les situations d'urgence. Il convient de contacter le secrétariat. Les appels sur le portable de l'IEN sont réservés au RASED et aux directeurs en cas d'urgence. L'IEN ne répond pas en inspection ou en réunion.